

La fiscalité

Le député suggère qu'une façon d'éliminer et la paperasserie et la division des paliers de perception, ce serait d'avoir un régime de taxation, et ensuite l'entente pourrait prévoir que l'argent perçu serait partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province suivant des normes et des volumes qui pourraient être examinés. C'est une suggestion. L'accord viendra à échéance dans quelques années. On pourrait sûrement à l'occasion du prochain accord examiner la possibilité d'utiliser la voie suggérée par le député.

[Traduction]

M. Benjamin: Vous n'êtes pas obligé d'attendre aussi longtemps.

M. Peterson: Monsieur le président, pendant que nous discutons du Programme énergétique national et de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui en est un élément important, je pense que ce serait très utile pour les députés de tous les partis de réfléchir à la situation qui existait auparavant, aux changements qui ont eu lieu et à la situation actuelle. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières constitue un élément essentiel d'un programme très complexe, mais extrêmement important pour l'avenir des Canadiens.

Je voudrais donc demander aux députés de se reporter à ce qui s'est passé au moment des dernières élections, quand le parti qui formait alors l'opposition officielle a fait certaines promesses. Quand j'aurai énuméré ces promesses, les députés constateront qu'elles sont toutes comprises dans le Programme énergétique national, de même que dans l'entente avec les provinces productrices, c'est-à-dire l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Pendant la dernière campagne électorale, nous avons promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation de 18c. de la taxe d'accise. Nous avons aussi déclaré que la hausse du prix à la tête du puits serait inférieure à \$4 le baril en 1980. Troisièmement, nous avons indiqué que, sur une période de quatre ans, les consommateurs paieraient moins cher qu'ils ne l'auraient fait selon le budget Crosbie. Nous avons aussi déclaré que nous atteindrions ces trois objectifs grâce à un prix établi au Canada, à un prix pondéré.

Voyons maintenant ce qui s'est passé. Nous n'avons manifestement pas augmenté la taxe d'accise de 18c. Nous percevons plutôt une taxe de 3c. le gallon qui est versée dans la caisse de canadianisation dont le rôle est de promouvoir l'un des autres éléments importants de notre programme.

Quant à notre promesse relative au prix en 1980, nos pensions, et nous nous sommes mis d'accord là-dessus, que le prix ne devrait pas augmenter autant que le budget Crosbie ne le prévoyait, c'est-à-dire de \$4 le baril, et nous avons négocié une hausse de prix de \$3 pour 1980.

Examinons maintenant nos prédictions à l'égard du coût pour les consommateurs sur une période de quatre ans parce que ce sont surtout les consommateurs qui me préoccupent. Je me préoccupe des consommateurs qui habitent Willowdale. Ce sont les consommateurs qui sont le plus directement touchés par les conséquences de notre Programme énergétique national. Ce programme vise à aider et à favoriser les consommateurs. Nous devons reconnaître que nos producteurs sont aussi directement visés. Les producteurs et les gouvernements provinciaux jouent un rôle-clé dans le programme, mais notre objectif consiste à aider le plus possible les consommateurs compte tenu de leurs besoins.

Je répète que nous avons promis que le coût du programme pour les consommateurs sur une période de quatre ans serait inférieur au coût prévu dans le budget Crosbie. Le budget Crosbie prévoyait qu'en faisant passer le prix à la consommation à 85 p. 100 du prix mondial, le prix atteindrait \$53.70 le baril en 1984. En réalité, notre programme, tel qu'il a été appliqué en collaboration avec l'Alberta l'année dernière, a permis d'en arriver à un coût qui soit de 22 p. 100 moins élevé, c'est-à-dire de \$41.75 le baril.

• (1610)

Cela a des répercussions très importantes pour le consommateur. Par exemple, le mazout coûterait 12c. de moins le gallon, l'essence, 37c. de moins le gallon, et le gaz naturel utilisé pour chauffer les maisons, \$3.11 de moins les mille pieds cubes. Sur une période de quatre ans, si on compare le budget Crosbie à l'accord conclu avec l'Alberta—je pense que ce sont des chiffres importants parce qu'ils touchent les consommateurs—les économies seront de \$450 pour la maison moyenne chauffée au mazout et de \$1,290 pour la maison chauffée au gaz naturel, ce qui représente des économies moyennes de \$890 par famille.

M. Siddon: Dites la vérité. Quel est le prix mondial?

M. Peterson: Comment en sommes-nous arrivés à ce résultat, monsieur le Président?

M. Siddon: Par la chicane.

M. Peterson: C'est très simple à comprendre lorsqu'on ventile les chiffres. Le budget Crosbie promettait que le prix allait se situer à 85 p. 100 du prix mondial en 1984. Notre prix, qui était plus bas, n'était pas un prix plancher mais un prix plafond qui ne pouvait être dépassé. Si les augmentations échelonnées que nous avons prévues étaient entrées en vigueur, nous aurions atteint ce prix plafond vers 1986. Ce qui est arrivé—et c'est une bénédiction pour le consommateur—c'est que le prix mondial a fléchi. Il n'a pas atteint un niveau aussi élevé que nous le prévoyions ou que le prévoyait le budget Crosbie sur lequel étaient fondés le programme énergétique de l'opposition et, incidemment, toutes les critiques formulées à l'égard de notre programme. L'OPEP vient tout juste de reconsolider le prix mondial à \$34 le baril. Cette nouvelle me réjouit, même si elle a créé des problèmes parce que les augmentations prévues ne sont pas entrées en vigueur. Nous devrions tous en être heureux.

Il y a un autre volet important qu'on ne peut passer sous silence quand on parle du Programme énergétique national. Je viens de parler du prix. Comment ce prix a-t-il été réparti entre les trois grands intervenants dans la production et la distribution de l'énergie? Avant le lancement du PEN, les parts étaient en gros de 11 p. 100 pour le gouvernement fédéral, de 42 p. 100 pour le gouvernement albertain et de 47 p. 100 pour l'industrie. L'accord signé entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta le 1^{er} septembre 1981 a porté la part fédérale à 25 p. 100, réduit celle de l'Alberta à 30 p. 100 environ, et fait tomber celle de l'industrie à 45 p. 100.

M. Siddon: Et la vôtre?

M. Peterson: L'accord de prix et le partage des recettes, cela ne représente que deux éléments du PEN, monsieur le président. Ce qui me plaît dans ces deux éléments, c'est que nous avons pu respecter tous nos engagements électoraux. Nous sommes en mesure de donner aux Canadiens un prix fixé au